

11 janvier 2018
Communiqué de presse

Fraude : point de contact oui, délation non

Les mutualités, en collaboration avec l'INAMI, mettent en place un point de contact contre la fraude dans les soins de santé. L'objectif est de mettre un terme aux abus des prestataires de soins. La ML soutient cette initiative, mais insiste qu'il n'est aucunement question de délation.

Il va de soi que les mutualités doivent prendre leurs responsabilités en matière de détection de toutes sortes de fraudes dans les soins de santé. Elles disposent en effet d'un large réseau et sont le maillon entre le patient, le prestataire de soins et les pouvoirs publics.

Certaines organisations de médecins et autres prestataires de soins s'inquiètent de la création de ce point de contact et craignent qu'une chasse aux sorcières ne soit menée. La ML veut les rassurer : le point de contact ne sera en aucun cas un lieu de délation où toute accusation infondée donnera lieu à des persécutions injustes. Les signalements seront enregistrés et centralisés avant d'être soigneusement analysés par des experts. Alors seulement seront examinées les suites qui pourront être données à ces signalements.

Par ailleurs, le point de contact ne devra pas se restreindre à l'unique fraude délibérée. L'usage abusif de moyens est parfois fait de façon involontaire ou inconsciente. Les signalements permettront d'observer le gaspillage collectif et d'y remédier.

La ML s'accorde avec ses sections régionales pour veiller au bon enregistrement des signalements.

Geert Messiaen
Secrétaire général
Union nationale des Mutualités Libérales